



## COMORES

Consulat des Comores  
20, rue Marbeau  
75116 Paris  
Tel : 01 45 01 62 37  
Fax : 01 45 00 47 93

### Modalités d'obtention d'un visa

L'obtention du visa est obligatoire pour rentrer aux **Comores**, et s'obtient à l'arrivée à l'aéroport.

#### Documents à fournir :

- **Passeport** ayant une validité de **6 mois** après le retour.
- **Billet d'avion** aller/retour ou de continuation, ainsi **qu'un visa valide** pour le pays de destination, si nécessaire. En l'absence de billet aller/retour, vous devez prouver être en possession de ressources suffisantes pour l'achat d'un titre de transport pour sortir des Comores.
- **Preuve de ressources** suffisantes pour tout votre séjour.

**IMPORTANT.** Tout mineur doit impérativement, Soit être accompagné d'un de ses parents et figurer sur son passeport. Soit être en possession d'un document d'identité valide et d'une autorisation de sortie du territoire (délivrée par la mairie ou la préfecture du domicile, avec une preuve de l'autorité parentale).

**Note :** si un mineur voyage seul, il devra également avoir des preuves de la situation financière des parents ou de l'adulte légalement responsable, couvrant tous ses frais pendant son séjour.

**Attention,** pour des enfants de parents divorcés, certains pays exigent en plus de l'autorisation de sortie du territoire, une attestation du parent ne participant pas au voyage, certifiant qu'il est au courant de ce voyage, en précisant les dates, et qu'il donne son accord. Joindre la photocopie de sa carte d'identité certifiée conforme à l'originale et signée par lui, et le livret de famille ou sa photocopie certifiée conforme à l'original.

<http://www.dsachs.fr>

**Spécialisés dans l'obtention de visa depuis plus de 25 ans.**